



# Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : YD/AMK 79/17

## COMMUNIQUE

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) a pris connaissance, avec surprise, des propos tenus par un candidat, non encore investi officiellement, à l'élection présidentielle qui aura lieu en France les 23 avril et 7 mai prochains.

En effet, ce candidat à la Magistrature suprême a déclaré que la présence française en Algérie relevait de la notion de "crimes contre l'Humanité".

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) ne peut que s'interroger et regretter de tels propos.

Paris, le 20 février 2017